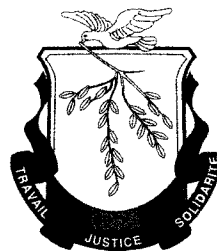


MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES



PERMANENT MISSION OF THE
REPUBLIC OF GUINEA TO THE
UNITED NATIONS

**DECLARATION DE LA DELEGATION GUINEENNE A
L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA 47^{ème} SESSION DE
LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT**

New York, le 10 avril 2014

(Seul le discours prononcé fait foi)



Je voudrais lors de cette brève intervention, féliciter d'abord M. le Président pour sa brillante élection en vue de conduire nos travaux. Ensuite, je mets cette occasion à profit pour dire que ma délégation souscrit aux déclarations faites par le Kenya et la Bolivie, respectivement au nom du Groupe Africain et du Groupe des 77 et la Chine.

C'est le moment pour moi de rappeler que la Guinée s'est engagée au Caire en 1994 à mettre en œuvre le Plan d'Action de la CIPD et ce, grâce à l'appui de la communauté internationale.

Vingt ans après, des progrès importants sont accomplis dans le cadre de l'atteinte des objectifs ci-après :

- accès aux services de santé en matière de reproduction ;
- enseignement primaire et suppression de l'écart entre les sexes dans l'éducation ;
- stabilisation de la prévalence de l'infection au VIH/sida ;
- promotion du statut de la femme (accès aux micro-crédits, lutte contre les violences basées sur le genre, augmentation du taux de scolarisation des filles etc.)

Parmi les progrès les plus significatifs de vingt ans de mise en œuvre du Plan d'Action de la CIPD, il faut indiquer que la prise de conscience de l'importance des questions de population, s'affirme de plus en plus au sein de la famille et de toutes les communautés sociales guinéennes grâce aux initiatives de l'Etat fortement appuyées par la communauté internationale dont les institutions du système des Nations Unies.

Néanmoins, en dépit des progrès enregistrés, les indicateurs sociaux et démographiques indiquent en 2013, des tendances mitigées dont les caractéristiques peuvent être ainsi résumées :

- une population jeune, 47 pour cent de la population totale ont moins de 15ans ;
- des migrations internationales importantes, mais mal connues ;
- une urbanisation accélérée depuis 1984, concomitante à un exode rural qui vide les zones rurales de leurs éléments les plus dynamiques ;
- une dégradation de l'environnement liée à la pression démographique et à la persistance des méthodes culturelles traditionnelles pratiquées ;
- la perpétuation encore observable par la société traditionnelle guinéenne des rapports inégaux de genre.

Revenant à la substance de la présente session de la Commission sur la Population et Développement, la République de Guinée remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour ses trois rapports à cette importante session de la Commission sur la Population et le Développement (CPD). Nous saluons leur conformité avec la résolution 65/234, ainsi que l'accent qui y est mis sur les problèmes ci-dessus évoqués.



A cet égard, la République de Guinée tient à remercier également le système des Nations Unies qui, sous la conduite du FNUAP, a travaillé en étroite collaboration avec les Etats membres dans le processus global de conception de l'enquête et des examens régionaux de mise en œuvre du programme d'action de la CIPD. C'est pourquoi, il convient de rappeler que la Guinée a pris une part active dans l'adoption du plan d'action régional pour l'Afrique et réitère aujourd'hui son soutien, conformément aux principes énoncés dans la déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014. Aussi nous considérons l'examen de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, comme une opportunité de renouvellement d'engagements plus efficaces pour sa poursuite.

De manière générale, notre pays est aujourd'hui en pleine mutation. Nous regardons l'avenir avec sérénité et détermination pour faire face aux nombreux défis qui ont pour nom :

- la distribution égale et équitable des revenus ;
- l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- l'apprentissage continu et du développement des capacités en particulier pour les jeunes ;
- l'accès aux services et droits de santé sexuelle et reproductive, y compris par le renforcement des systèmes de santé à la fois dans les zones rurales et urbaines.

En tout état de cause, nous arriverons difficilement à assurer un développement inclusif et durable si nous n'investissons pas dans la planification et la construction de villes durables et si nous ne renforçons pas les liens ville-campagne. Les structures des ménages et les modes de vie nous y obligent. Cet investissement nécessite la prise en compte de la dynamique de population dans la planification du développement à tous les niveaux et doit bénéficier encore d'un soutien plus appréciable de la communauté internationale, à travers nos partenaires au développement.

C'est pourquoi, au nom du Gouvernement du Président **Professeur Alpha Condé**, je voudrais exhorter nos partenaires dans le domaine de la Population à amplifier leur aide en vue de permettre à la Guinée de poursuivre au-delà de 2014, le principal objectif de la CIPD qui est d'améliorer la qualité de la vie de la population.

Enfin, je ne saurais terminer cette intervention sans féliciter la Commission de la Population et du développement pour les efforts fournis dans le cadre de l'organisation des travaux de la présente session et souhaiter que les conclusions, recommandations de l'examen global de la CIPD au-delà de 2014, soient prises en compte aussi bien dans la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD, que dans l'agenda de développement post-2015.

Je vous remercie.

